



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

~~S/17203*~~
S/17203*
22 mai 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-neuvième session
Point 25 de l'ordre du jour
LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :
MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE
INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 20 mai 1985, adressée au Secrétaire général par
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du
Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer, en annexe à la présente lettre, le texte de la note verbale datée du 17 mai 1985 que le Ministère des relations extérieures de la République du Nicaragua a adressée à l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Managua.

Mon gouvernement est convaincu de l'extrême nécessité de renouer le dialogue bilatéral qu'il avait engagé avec le Gouvernement des Etats-Unis à Manzanillo (Mexique), et que les Etats-Unis ont suspendu unilatéralement, afin d'établir les bases de la normalisation des relations entre les deux gouvernements et contribuer ainsi aux efforts que déploie le Groupe de Contadora. Mon gouvernement souhaite également vous rappeler qu'il est entièrement disposé à appliquer la résolution 562 (1985) adoptée récemment par le Conseil de sécurité, et plus particulièrement les dispositions du paragraphe 4, où le Conseil demande aux Etats-Unis et au Nicaragua de reprendre ce dialogue. A cet effet, nous avons proposé officiellement aux Etats-Unis, par la note jointe, de reprendre ces conversations la première quinzaine de juin.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre du point 25 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim,
(Signé) Julio ICAZA GALLARD

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

ANNEXE

Texte de la note verbale datée du 17 mai 1985 adressée à l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Managua par le Ministère des relations extérieures de la République du Nicaragua

Le Ministère des relations extérieures présente ses compliments à l'ambassade des Etats-Unis et a l'honneur de rappeler la nécessité de reprendre les conversations bilatérales à Manzanillo, que le Gouvernement des Etats-Unis a suspendues unilatéralement.

Pour étayer sa position, le Gouvernement nicaraguayen rappelle la résolution 562 (1985) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, datée du 10 mai 1985, aux termes de laquelle au paragraphe 4, il est "demandé aux Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et du Nicaragua de reprendre le dialogue qu'ils avaient entamé à Manzanillo (Mexique) en vue de parvenir à des accords qui contribueraient à la normalisation de leurs relations et à la détente dans la région".

Soucieux de manifester sa volonté de paix, le Gouvernement nicaraguayen a souligné à maintes reprises la nécessité de reprendre le dialogue direct avec les Etats-Unis afin d'établir les bases qui nous permettraient de normaliser les relations entre les deux Etats dans un cadre de respect mutuel et d'attachement rigoureux au droit international. Le Nicaragua considère qu'un accord en ce sens favoriserait les efforts de paix déployés par le Groupe de Contadora en faveur de l'instauration d'une paix durable dans la région centraméricaine.

Il convient de signaler que cette volonté de dialogue avec le Gouvernement des Etats-Unis de la part du Nicaragua bénéficie de l'appui du Groupe de Contadora qui, dans son communiqué daté du 9 janvier 1985, a exhorté "les Gouvernements des Etats-Unis et du Nicaragua à intensifier le dialogue qu'ils poursuivent à Manzanillo, afin d'aboutir à des accords qui favorisent la normalisation de leurs relations et la détente régionale."

De même, les débats qui ont eu lieu récemment au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ont mis en évidence le soutien unanime que la communauté internationale accorde à la reprise du dialogue à Manzanillo. Le Président de la République française et le chef du Gouvernement espagnol, entre autres, ont exprimé directement leur appui à cette démarche.

Conformément aux dispositions de la résolution 562 (1985) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement nicaraguayen propose officiellement au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique de reprendre les conversations au cours de la première quinzaine de juin 1985. Le Gouvernement nicaraguayen espère que cette proposition recevra un accueil favorable et qu'elle permettra, sur des bases solides, de faire progresser la normalisation des relations bilatérales et, par là même, de poursuivre la recherche de la paix que souhaitent et réclament, à juste titre, les peuples centraméricains.

Le Ministère des relations extérieures saisit cette occasion d'exprimer à l'ambassade des Etats-Unis l'assurance de sa considération distinguée.